

Diluant à laque

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Diluant à laque 4311, R7K119
Autres moyens d'identification	RX590241, PRS100-1G, PRS100-1Q
Autres identifications	NA
Usage recommandé	Veillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Rexall Solutions 27 Keefer Rd, St. Catharines, ON L2M 6K4 (905) 641-4555
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC's 24-hour number (1-888-CAN-UTEC(226-8832) or 613-996-6666)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 2; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B; Cancérogénicité - catégorie 1A; Toxicité pour la reproduction - catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 1; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H225	Liquide et vapeur très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315 + H320	Provoque une irritation de la peau et des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.
P241 Utiliser du matériel antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer fumées, brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection des yeux, des gants de protection

Intervention :

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.
P330 Rincer la bouche.
P331 Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Toluene	108-88-3	45-70		
Methanol	67-56-1	15-40		
Xylene (mixed isomers)	1330-20-7	7-13	As a constituent in CAS 108-88-3	
Methyl ethyl ketone	78-93-3	7-13		
Benzene	71-43-2	0.1-1	As a constituent in CAS 108-88-3	

Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Si le cœur s'arrête, une personne spécialement formée devrait commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait immédiatement commencer la respiration artificielle. En cas d'arrêt cardiaque, une personne spécialement formée devrait commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait immédiatement commencer la respiration artificielle. En cas d'arrêt cardiaque, une personne spécialement formée devrait commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Commentaires sur les premiers soins

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Certaines des mesures de premiers soins recommandées exigent une formation avancée en secourisme.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Appareil auditif (ouïe), yeux, reins, poumons, système nerveux, système respiratoire, peau.

Instructions particulières

Une exposition intense au méthanol, par ingestion ou respiration de hautes concentrations dans l'air, peut causer des symptômes apparaissant en dedans de 40 minutes à 72 heures après l'exposition. Les symptômes et signes se limitent habituellement au système nerveux central, yeux et système gastro-intestinal. À cause des effets initiaux sur le système nerveux central, comme maux de tête, vertige, léthargie et confusion, cela peut donner l'impression d'une intoxication à l'éthanol. Une vision floue, acuité réduite et photophobie sont des effets communs rencontrés. Un traitement avec de l'ipecac ou un lavage est indiqué pour tout patient qui se présente en dedans de deux heures de l'ingestion. Une acidose métabolique profonde se produit dans les cas d'empoisonnement sévères et les niveaux de bicarbonate dans le sang sont une mesure plus adéquate de sévérité que les niveaux de méthanol dans le sang. Les protocoles de traitement sont disponibles dans la plupart des hôpitaux importants et une coopération rapide avec les hôpitaux appropriés est recommandée.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Vapeurs peuvent s'accumuler dans les espaces clos ou basses ou parcourir une distance considérable à une source d'ignition et retour de flamme. Mélange explosif de formes avec l'air entre upper et lower de vapeur limites d'inflammabilité. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante. Possibilité d'un retour de flamme et d'une ignition à distance.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA

Methyl ethyl ketone	200 ppm	300 ppm	200 ppm	300 ppm		
Methanol	200 ppm	250 ppm	200 ppm	250 ppm		
Toluene	20 ppm A4	Non établie	100 ppm	150 ppm		
Xylene (mixed isomers)	100 ppm	150 ppm	100 ppm	150 ppm		
Benzene	0.5 ppm A1 Peau	2.5 ppm A1 Peau	1 ppm	5 ppm		

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Caoutchouc de nitrile.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide incolore claire.
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	0.16 - 37 ppm (0.6 - 139.2 mg/m ³) (Toluene) (détection)
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	-93 °C (-135 °F) (Toluene) (fusion); -93 °C (-135 °F) (Toluene) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	110 - 111 °C (230 - 232 °F) (Toluene)
Point d'éclair	-2 °C (28 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	2 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	36% (supérieure); 6% (inférieure)
Tension de vapeur	21.98 mm Hg (2.93 kPa) à 20 °C (Toluene)
Densité de vapeur	3.18 (estimé)
Densité relative (eau = 1)	0.84 - 0.85 à 20 °C
Solubilité	Soluble. dans l'eau; Soluble peu importe les proportions dans cétones (p. ex. l'acétone).
Coefficient de partage n-octanol/eau	2.73 à 20 °C (Toluene)
Température d'auto-inflammation	535 °C (995 °F) (estimé) (Toluene)

Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	0.676 mm ² /s à 20 °C (estimé) (cinématique); 0.568 mPa.s à 20 °C (estimé) (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Poids moléculaire	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Se décompose en présence de : entreposage prolongé forme des peroxydes dont la stabilité est inconnue.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Entreposage prolongé. Exposition à l'air. Températures au-dessus de -2.0 °C (28.4 °F)

Matériaux incompatibles

Légèrement réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : agents oxydants (p. ex. peroxydes), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), agents réducteurs (p. ex. hydroquinone).

Réagit explosivement avec : nitric acid.

Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; aldéhydes très toxiques et inflammables; formaldéhyde inflammable et très toxique; produits chimiques toxiques.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; ingestion; absorption par la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Methyl ethyl ketone	11300-11700 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	2737 mg/kg (rat)	> 8050 mg/kg (lapin)
Methanol	83867.5 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	143 mg/kg Human - Male	15800 mg/kg (lapin)
Toluene	12500-28800 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	> 5580 mg/kg (rat)	12125 mg/kg (lapin)
Xylene (mixed isomers)	6350 mg/m ³ (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)
Benzene	13700 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	930 mg/kg (rat)	8240 mg/kg (lapin)

Inhalation ATE: 15235 mg/kg 4hr

Oral ATE: 630.59 mg/kg

Dermal ATE: 15235 mg/kg

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une irritation modérée à sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Symptômes incluent douleurs, rougeurs, et enflures.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants. La vapeur irrite aussi les yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Cause dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience. dépression du système nerveux central, troubles de la vue et cécité. Dans certains cas, il pourrait y avoir des effets retardés sur le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer des douleurs à l'estomac, des douleurs musculaires, des difficultés respiratoires et le coma. La vue peut être affectée et une cécité permanente peut en résulter. Il pourrait y avoir d'autres effets permanents sur le système nerveux p. ex. tremblements et crises.

Absorption par la peau

Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience. (Methanol)

Ingestion

Cause dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience. dépression du système nerveux central, troubles de la vue et cécité. Dans certains cas, il pourrait y avoir des effets retardés sur le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une grave exposition peut causer des douleurs abdominales et musculaires, des difficultés respiratoires et un coma. La vue peut être affectée et une cécité permanente peut en résulter. Il pourrait y avoir d'autres effets permanents au système nerveux. p. ex. tremblements et crises.

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement. Peut causer la mort.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Cause En cas d'inhalation : une exposition à ce produit chimique et à un bruit fort peut causer une perte auditive supérieure à celle attendue suite à une exposition au bruit uniquement. (Toluene)

En cas d'ingestion : effets sur le système nerveux et troubles de la vue, y compris la cécité.

Cause À la suite d'un contact cutané : dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite).

Cause En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : effets sur le système nerveux central, syndrome lié aux solvants organiques. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, de la fatigue, une perte de mémoire, l'irritabilité, la dépression et une réduction de la capacité de réfléchir ou de raisonner.

Peut causer En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : à fortes concentrations effets nocifs sur les reins, effets nocifs sur le foie. (Toluene)

Peut causer En cas d'inhalation : distubances visuelle, les cataractes, les opacités. (Toluene)

Peut causer En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : déficiences dy système immunitaire. (Toluene)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

L'expérience sur les humains montre une réaction cutanée allergique (sensibilisation de la peau) dans de rares cas à la suite d'une exposition sur les lieux de travail. (Methanol). (Methyl ethyl ketone)

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Methyl ethyl ketone	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée
Methanol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Toluene	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée

Xylene (mixed isomers)	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée
Benzene	Groupe 1	A1	Cancérogène reconnu	Listée

Signification des abréviations

A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Peut nuire à l'enfant en gestation. Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance.

Reconnu(e) comme pouvant causer : perte auditive, poids réduit. (Toluene)

Peut nuire à l'enfant en gestation. A été associé(e) à : tératogène (externes, des tissus mous et des anomalies squelettiques) poids réduit. (Methanol)

Peut nuire à l'enfant en gestation. (Methyl ethyl ketone)

Fonction sexuelle et la fertilité

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions. (Toluene)

Peut causer des effets sur les fonctions sexuelles et/ou la fertilité. Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions. Diminution de la fertilité chez les hommes. (Methyl ethyl ketone)

Effets sur ou via l'allaitement

Peut être transféré dans le lait maternel. Peut être nocif pour les bébés allaités.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut être mutagène, selon des preuves limitées. (Toluene). (Methanol).

Effets d'interaction

Une exposition à ce produit chimique et à un bruit fort peut causer une perte auditive supérieure à celle attendue suite à une exposition au bruit uniquement.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Methyl ethyl ketone	3130-3320 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		Pas disponible
Methanol	15400 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Toluene	7.63 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	8 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24 hr)		
Xylene (mixed isomers)	13.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96	150 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))		

	heures; eau douce)			
Benzene	32000 ug/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 48 heures; eau douce; statique)	10000 ug/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; eau douce; statique)		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Methyl ethyl ketone	400 mg/L (eau salée)			
Methanol	7900 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 200-hrs)			
Toluene	5.44 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))		Pas disponible	
Xylene (mixed isomers)	Pas disponible		Pas disponible	

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1263	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	3	II
DOT É.-U	1263	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	3	II

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Veuillez noter : Dans des conteneurs de 5 L (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme un « quantités limitées » « Bien de consommation » en vertu du règlement TMD.

Dans des conteneurs de 5 litre (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » sous le règlement sur le DOT

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 :

WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov/product.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 06 mai, 2018

Avis Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.